



## Communiqué de Presse

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la projection en avant-première du nouveau film de Catherine Rechart ***Visages défendus*** :

**le dimanche 10 janvier à 18 h  
au Ciné TNB à Rennes.**

Il sera également présenté en avant-première : le 19 janvier à 20 h à la SCAM, 5 av Vélasquez, Paris et le 5 février au Ciné Palace, Epinal.

Le film vient d'être sélectionné au festival "*Regard social*", Rencontres documentaires de Nancy du 1<sup>er</sup> au 5 février 2016.

Il sera programmé dans les salles de Bretagne en mars 2016.

Et en sortie nationale à l'occasion des Journées Nationales Prison 2016.

Le **Secours Catholique** est partenaire de *Visages défendus*.

**Emmaüs** et l'**OIP** sont directement concernés par le film, certains protagonistes du film faisant partie de leurs membres.

Les associations rennaises se sont inscrites dans la préparation de l'avant-première et seront présentes le dimanche 10 janvier pour rencontrer le public avant et après l'avant-première du film.

Vous trouverez à suivre, une *lettre de Jean-Pierre ETIENNE*, référent Prison du Secours Catholique, Délégation des Vosges, qui a accompagné l'atelier de philosophie à la maison d'arrêt d'Epinal.

Voici le résumé de ***Visages défendus*** :

Reclus derrière les murs des prisons, les détenus sont privés de leur image. Ils sont doublement absents, de la société et du champ de notre perception.

En dehors de la figure de l'ennemi public, ce ne sont que des corps morcelés, des visages biffés, pixélisés, floutés, fragmentés qui interdisent toute identification. Des images caricaturales qui alimentent la peur de l'autre et le fantasme de dangerosité.

Les personnages de « *Visages défendus* » proposent une vision inédite des personnes privées de liberté, loin de la stigmatisation habituelle.

### Documentaires de création

35 rue Popincourt – 75011 Paris / 3 rue d'Estrées – 35000 Rennes – 06 62 77 78 22 / 02 99 78 26 67

[www.candela-productions.fr](http://www.candela-productions.fr) - [candela.prod@laposte.net](mailto:candela.prod@laposte.net)

SARL au capital de 45 000 € - SIRET 391 213 279 00022 – Code APE 922 B



***Visages défendus*** est né en réaction aux mésaventures rencontrées par le précédent documentaire de Catherine Rechart *Le déménagement* en 2011 (<http://ledemenagement-lefilm.fr>).

Pour information concernant *Le déménagement* : après avoir autorisé le tournage avec des détenus à visage découvert à l'intérieur de la prison, la direction de l'administration pénitentiaire s'était ensuite opposée à sa diffusion télévisuelle, demandant le floutage des visages. Cette demande arbitraire qui a été condamnée par le tribunal administratif de Paris avait largement mobilisé les milieux associatifs contre les pratiques courantes dans les médias de floutage des prisonniers.

Le combat pour le film *Le déménagement* a mobilisé les médias (environ 150 articles presse, radio et TV) tandis que les associations en lien notamment avec les prisons et les droits de l'homme ont manifesté leur soutien en organisant des projections dans de nombreuses villes de France (environ 100 projections totalisant entre 7 et 8 000 entrées).

La confiance et une forme de reconnaissance (*Le déménagement* ayant permis qu'une jurisprudence existe sur la question de la diffusion des visages de détenus) nous ont incité à organiser une distribution collaborative autour du sujet de la place de la détention et du changement de regard avec les associations qui interviennent dans le domaine de la détention.

Nous vous invitons à découvrir la bande annonce de *Visages défendus* par ce lien Vimeo : <https://vimeo.com/134822774>

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information et dans l'attente d'un prochain contact, recevez nos meilleures salutations.

Marie Laurence et Franck Delaunay.

**Documentaires de création**

35 rue Popincourt – 75011 Paris / 3 rue d'Estrées – 35000 Rennes – 06 62 77 78 22 / 02 99 78 26 67

[www.candela-productions.fr](http://www.candela-productions.fr) - [candela.prod@laposte.net](mailto:candela.prod@laposte.net)

SARL au capital de 45 000 € - SIRET 391 213 279 00022 – Code APE 922 B

Après *Le déménagement*, CANDELA présente

# VISAGES DÉFENDUS

Un film de  
CATHERINE RECHARD

AVANT PREMIÈRE  
Ciné TNB

DIMANCHE 10 JANVIER À 18H00

Une coproduction Candela Productions TVR 35, avec le soutien de la Région Bretagne, de la Procirep et de l'Angoa, du CNC et du Secours Catholique.



# *Générique*

**Une coproduction**

**Candela productions et TVR**

**Réalisation** Catherine Rechard

**Production** Marie Laurence et Franck Delaunay

**Images** Pascal Auclert - Catherine Rechard

**Son** Xavier Fontaine – Victor Pichon

**Montage** Grégory Nieuviarts

**Musique** Alice Guerlot-Kourouklis

**Mixage** Frédéric Hamelin

**Étalonnage** Fred Fleureau

**Avec le soutien de**

Centre National du Cinéma et de l'image animée, Région Bretagne

Ville de Rennes, Procirep, société des producteurs et Angoa

Secours Catholique

## *CANDELA productions*

### **Producteurs : Marie Laurence et Franck Delaunay**

Membres fondateurs de Comptoir du doc, association pour la promotion du documentaire. Membre de Films en Bretagne (Union des professionnels), de l'APAB (Association des producteurs audiovisuels de Bretagne) et de Fédérézo (Fédération nationale des producteurs indépendants installés en région)

Membres du Syndicat des producteurs indépendants et du Pôle Images et Réseaux

Marie Laurence et Franck Delaunay créent Candela en 1993 et collaborent pour les émissions Faut Pas Rêver et Thalassa. Ils assurent des correspondances de presse, en particulier, pour Canal Jimmy, La Cinquième, TV5 Europe et Reuter TV News International

A partir de 1997, la production de documentaires de création se développe pour devenir le genre dominant au sein de l'entreprise. Depuis sa création, Candela a produit près de quatre-vingt films documentaires, unitaires et séries.

**Visitez notre site : <https://candelaproductions.wordpress.com>**



Délégation  
Des Vosges

## La subversion des visages.

Catherine RECHARD, réalisatrice de ce documentaire, a choisi de donner voix et visage à deux personnes libérées, et à un groupe de personnes détenues à la Maison d'Arrêt d'Epinal, dans le cadre du cours de philosophie dispensé par Thierry.

L'originalité et l'audace : toutes les personnes de ce film sont à visage découvert. Leurs prénoms figurent au générique.

Des visages à découvert et découverts. Des identités sorties de l'anonymat et assumées.

Des paroles libres et libérées, incarnées, des dialogues en vérité.

Des partages de vie d'hommes... avec leurs fragilités, leurs difficultés et leurs espérances.

Des moments d'humanité enrichissants.

Les témoignages de vie de ces hommes qui ont connu la prison sont des moments d'humanité enrichissants. « *On détruit les identités. On ne veut pas de nous. On ne nous nomme plus.* »

Nommer, c'est reconnaître l'autre dans son humanité. « *Je dois passer par les autres pour savoir qui je suis.* »

Un visage porte toujours un nom et un prénom.

Les idées reçues et fabriquées, les représentations sur la prison et les personnes détenues font beaucoup de mal.

Les chroniques judiciaires dans les journaux sont notamment vécues douloureusement par les justiciables. La personne jugée et condamnée est classée une fois pour toutes. Avec sa vie donnée en pâture aux lecteurs friands de voyeurisme malsain, comment rentrer dans son village, son quartier, faire appel à une équipe d'une association caritative, s'adresser au CCAS de sa commune, comment réussir son retour dans la société ?

La prison joue le rôle d'épouvantail et une certaine peur est entretenue, selon le témoignage d'un ancien détenu.

Tous revendiquent d'être reconnus comme des gens normaux. Ces cours de philosophie ont donné la parole aux personnes détenues qui l'ont prise avec humanité, attention et respect de l'expression de l'Autre (ils ne se coupaient pas la parole)

Une parole libre, réfléchie, profonde, qui faisait oublier les barreaux, (pour eux sans doute mais aussi pour nous spectateurs).

La prison met à l'écart, retranche de la société. Mais, en prison vit une communauté d'hommes, de femmes, de mineurs privés de liberté après une condamnation, de surveillants, de Conseillers d'Insertion et de Probation, de soignants, d'enseignants, qui ont choisi d'y travailler, de bénévoles animés par cette parole : « *J'étais en prison et vous m'avez visité.* » qui ont choisi de donner de leur temps et de leur écoute bienveillante.

Le grand public, le citoyen moyen, est loin d'imaginer ce qui se vit derrière les murs, encore moins de se représenter des personnes condamnées suivant un cours de philosophie, s'exprimant comme le font des élèves ou des étudiants.

Un film fort, utile, pour déconstruire les représentations erronées de la prison et des personnes détenues, pour changer le regard.

Jean-Pierre ETIENNE, Bénévole, Référent Prison pour la Délégation des Vosges,  
Écrivain bénévole en détention.

**POLÉMIQUE**

## Un documentaire mis à la porte de la pénitentiaire

**LE FIL TÉLÉVISION** - "Le Déménagement", de Catherine Rechart, montre des détenus, tous volontaires, s'exprimant sur leur vie quotidienne dans leur prison toute neuve. Problème : l'administration pénitentiaire exige, après coup, que les visages soient floutés. Ce qui revient à bloquer la diffusion du film. Auteurs, producteurs et défenseurs des droits des détenus se mobilisent.



Image extraite du documentaire de Catherine Rechart "Le Déménagement" - DR

« C'est de la censure », « un scandale », « une négation des droits fondamentaux ! ». « Que fait France télévisions ! ». Vendredi 17 juin 2011, la projection du film de Catherine Rechart *Le Déménagement*, dans les locaux de la Scam (Société civile des auteurs multimédia), a suscité un débat animé autour de la question du droit à l'image en prison.

Raison de la grogne ? La décision prise par l'administration pénitentiaire de bloquer la diffusion du documentaire sur France 3 Ouest et TV Rennes. Articulé autour du transfert des détenus et du personnel de la maison d'arrêt Jacques-Cartier de Rennes vers le centre pénitentiaire flambant neuf de Rennes-Vezin, le film s'appuie presque exclusivement sur la parole de prisonniers, qui, avant et après le déménagement, expriment leur ressenti et les problèmes posés par l'implantation dans un cadre nouveau.

**« Droit à l'oubli »**

Alors que les interviewés ont tous accepté d'apparaître à l'écran – comme l'autorise l'article 41 de la loi pénitentiaire de 2009 –, l'administration pénitentiaire a exigé que les visages soient floutés, afin de « *respecter l'anonymat physique et patronymique des personnes détenues* » et de « *veiller au respect du droit à l'oubli de la personne condamnée qui, à son retour à la vie libre doit pouvoir trouver un emploi, un logement, reprendre une vie familiale* ».

Choqués, les producteurs et la réalisatrice ont opposé à cette décision « *le droit à la dignité et à la liberté d'expression* » des détenus. « *Les personnes incarcérées sont doublement invisibles aux yeux des citoyens, dissimulées derrière les murs et privées d'image à l'extérieur* », déplorent-ils dans une lettre ouverte envoyée au garde des Sceaux et au ministre de la Culture. Dans le même texte ils regrettent le fait que « *dans notre société de l'image, les hommes et les femmes emprisonnés [soient] des personnes sans visage* » et que « *trente ans après l'abolition de la peine de mort, on coupe encore de manière symbolique la tête des condamnés* ».

**« Aucun motif valable »**

Bloqué depuis plusieurs mois, le film a pu circuler dans les festivals et les manifestations publiques. Le bouche à oreille lui assure des soutiens de plus en plus nombreux, dont certains particulièrement virulents. A la Scam, ce 17 juin, les auteurs, producteurs et juristes présents dans la salle ont pointé en chœur « *le manque de courage* » de France Télévisions qui refuse de passer outre l'interdiction de l'administration. Sur le fond, maître Henri Leclerc, ex-président de la Ligue des droits de l'Homme, s'est insurgé contre « *une atteinte particulièrement grave à la dignité des prisonniers. L'article 41 de la loi pénitentiaire permet à l'administration d'exiger l'anonymat, mais dans des cas précis (1). Là, il n'existe aucun motif valable !* » En effet, difficile de voir dans ce documentaire équilibré, respectant aussi bien la parole des personnes emprisonnées que celle des personnels, une quelconque entrave à l'ordre public. Quant au « droit à l'oubli » imposé par la loi, il est pris en compte par la production, qui accepte le principe d'une « *diffusion unique, limitée dans le temps* ».

Alors, quel est le problème ? L'affaire est d'autant plus embrouillée que les règles imposées aux auteurs de film par l'administration semblent totalement arbitraires. Dans son précédent documentaire, *Une prison dans la ville*, Catherine Rechard a filmé librement des visages de détenus « *sans que cela pose problème* ». Avant elle, d'autres œuvres ont été diffusées sans floutage : *Galères de femmes*, réalisé par Jean-Michel Carré, ou *9 m2*, de Jimmy Glasberg et José Cesarini. A l'inverse, pour avoir refusé de masquer les visages avant

la diffusion de son film *A l'ombre de la République*, sur le contrôle général des prisons, la réalisatrice Stéphane Mercurio a subi des pressions et des menaces de procès, superbement ignorées par Canal+. Le plus grand flou semble donc régner en la matière, au grand dam des réalisateurs et des producteurs qui réclament aujourd'hui « *une charte déontologique établissant des principes clairs* ».

### **Opacité**

Au delà de cet embrouillamini, le blocage du film pose la question de l'opacité du monde carcéral et de la possibilité offerte aux journalistes et réalisateurs d'en donner une représentation. « *Je trouve que les prisons ne s'ouvrent pas suffisamment aux caméras*, a expliqué Stéphane Mercurio. *On a le sentiment d'y rentrer un peu par effraction, par le biais d'ateliers culturels ou en suivant des contrôleurs de prison. Les films qui essaient d'établir un vrai lien avec ce monde sont rares.* » Et d'autant plus précieux que, selon les intervenants présents à la Scam, ils contribuent à briser certains fantasmes véhiculés par les médias. « *La télévision a tendance à tout flouter, les marques, les gens, et n'aborde l'univers carcéral que par le biais du fait divers* », s'est insurgée Chantal Richard, présidente de la Société des réalisateurs de films. Constat d'autant plus gênant que, comme le relève Georgia Bechlivanou, une juriste de l'association Ban public, « *dans le même temps, certaines émissions, comme Faites entrer l'accusé, rediffusent des affaires sans l'autorisation des personnes concernées. Celles-ci sont totalement dépossédées de leur droit à l'image, et personne ne l'empêche !* »

Pour l'heure, l'avenir du *Déménagement* est incertain. La production attend toujours de rencontrer un représentant de l'administration pénitentiaire. L'ex-garde des Sceaux Marylise Lebranchu, aujourd'hui députée du Finistère, a posé une question écrite au gouvernement relative au droit à l'image des détenus. La chaîne, de son côté, aurait envoyé une lettre au ministre pour rediscuter de la possibilité d'une « *diffusion unique* ».

**Hélène Marzolf**

(1) Article 41: « *Les personnes détenues doivent consentir par écrit à la diffusion de leur image ou de leur voix lorsque cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre leur identification* ». Le même article permet à l'administration de s'opposer à certaines diffusions si cela s'avère « *nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des droits des victimes ou de ceux des tiers ainsi qu'à la réinsertion des personnes condamnées* ».